

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 octobre 2013**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

François FRANCESCHI représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 002-566/13/BC**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE)  
et approbation d'une convention  
DPEATSV 13/10354/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La structuration d'un réseau associatif inter-entreprises dans les quartiers du Nord de Marseille s'impose pour mieux organiser et doper les dynamiques de création d'emploi, d'insertion des activités économiques dans les quartiers sensibles. Il est dans ce cadre apparu nécessaire de préparer, animer et orienter les deux associations intervenant sur ce territoire : association « Arnavant » et association EZF (Entreprendre en Zone Franche). Cette action s'est intégrée dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 4-1 porté par Marseille Provence Métropole « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles »

Dans l'attente de l'opérationnalité de cette structuration, Marseille Provence Métropole avec le FEDER a soutenu en 2008 et 2009 les actions portées par l'association « Arnavant » et « Entreprendre en Zone Franche » en faveur de l'emploi, l'entrepreneuriat sur les quartiers du Nord de Marseille. Depuis 2010, Marseille Provence Métropole soutient l'association CANE.

**Signé le 25 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013**

L'enjeu est de renforcer la mise en réseau des entreprises sur les arrondissements du Nord de Marseille au travers d'associations existantes et nouvelles par la mutualisation de leurs moyens et de leurs actions. L'ambition de l'association est de favoriser la création d'emplois sur son territoire ; promouvoir l'activité économique dans les quartiers du nord de Marseille et favoriser l'intégration des entreprises au cœur de ces quartiers.

En 2013, l'association continuera à organiser ses actions autour de quatre axes :

**Axe 1 : Développement, rayonnement du réseau à travers l'animation du réseau, la communication et le service aux entreprises**

**Axe 2 : Emploi et Gestion RH**

Cet axe appui divers dispositifs en faveur de l'Emploi, de la Gestion des Ressources Humaines et des Relations avec la Population du territoire nord de Marseille

**Axe 3 : Environnement et développement durable : Arna'vert / RSE / Transport**

Axe pivot des actions de l'association, il incite les entreprises à mener des démarches environnementales et sociétales en adéquation avec le territoire nord de Marseille.

**Axe 4 : Culture et Patrimoine**

Véritable soutien aux partenariats entreprises / acteurs culturels, le 4<sup>ème</sup> axe a pour vocation de valoriser le patrimoine industrielle et naturel existant, la créativité de nos acteurs locaux, et l'attractivité du territoire.

Le budget prévisionnel de l'association Cap au Nord Entreprendre est de 206 470 euros.

<b>LES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	
Loyer	13.194 €
Prime d'assurance	1.000 €
Honoraires – expert comptable	4.500 €
Frais de mission – déplacements	4.000 €
Frais postaux et de télécom	3.000 €
Services bancaires	1.000 €
Fournitures de bureau	2.000 €
Equipements informatiques et de bureau	3.000 €
Fusion	6.000 €
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>37.694 €</b>
Secrétariat générale	53.030 €
Chargée de développement durable	25.771 €
Assistante (contrat d'avenir)	22.235 €
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>101.036 €</b>
<b>Axe 1 : animation du réseau</b>	<b>7.490 €</b>
Site internet	3.000 €
Newsletter	490 €
Evénementiel	4.000 €
<b>Axe 2 : Emploi et GHR</b>	<b>23.800 €</b>
2èmes rencontres de Cap au Nord Entreprendre	19.000 €
Course des 3 chances	4.800 €

<b>Axe 3 : Environnement et DD</b>	<b>34.950 €</b>
PDIE	31.450 €
Environnement et DD	3.500 €
<b>Axe 4 : Culture</b>	<b>1.500 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>206.470 €</b>

La part des dépenses des frais de personnel représente 48,93 %.

<b>LES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
<b>Salaire et actions environnement / DD</b>	<b>43.795 €</b>
FEDER (ADEME PACA)	16.043 €
ADEME PACA	19.252 €
Conseil Régional Free n+2	5.000 €
Conseil Régional Free n+3	3.500 €
<b>Subvention Pré salaire secrétaire générale</b>	<b>6.500 €</b>
Conseil Régional Pre n+2	1.000 €
Conseil Régional Pre n+ 3	5.000 €
<b>Emploi d'avenir – Mariza Nasri</b>	<b>11.800 €</b>
ASP / Etat	11.800 €
<b>Emploi / animation réseau</b>	<b>48.000 €</b>
CUMPM 2012 - 2013	20.000 €
Conseil Général 2013	12.000 €
FEDER (MPM 2011 – 2013)	10.000 €
Maison de l'Emploi - GPECT	3.000 €
CUCS 2013 – Course des 3 chances	3.000 €
<b>PDIE</b>	<b>15.875 €</b>
ADEME PACA	7.938 €
Conseil Régional subvention Free 2012	7.938 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>125.970 €</b>
<b>COTISATIONS DES MEMBRES</b>	
Cotisation Arnavant	30.000 €
Cotisation EZF	17.500 €
<b>TOTAL DES COTISATIONS</b>	<b>47.500 €</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>	
Sponsorings privés	11.000 €
Vente de plan de déplacements entreprises	1.000 €
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>12.000 €</b>

<b>PDIE SUBVENTION 2012</b>	<b>21.000 €</b>
PDIE reprise prov 2012	21.000 €
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>206.470 €</b>

Les ressources provenant des entreprises représente 23 % du budget total.  
Les subventions représentent 61 % des produits d'exploitations.

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le versement au titre de l'année 2013 d'une subvention d'un montant de 20 000 euros à l'association Cap au Nord Entreprendre, dont les modalités d'application sont définies par la convention ci annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération DEV 004-906/08/CC du 19 décembre 2008, relative au Programme opérationnel DEFER 4-1 – Structuration d'un réseau associatif inter-entreprises dans les quartiers Nord de Marseille – subvention accordée à l'association Arnavant ;
- La délibération DEV 005-907/08/CC du 19 décembre 2008, relative au Programme opérationnel FEDER 4-1 – Structuration d'un réseau associatif inter-entreprises dans les quartiers Nord de Marseille – subvention accordée à l'association Entrepreneurs de la Zone Franche (EZF) ;
- La délibération DEV 009-1980/10/CC du 25 mars 2010 relative à l'attribution d'une subvention à l'association de l'association Cap au Nord Entreprendre (CANE) et approbation d'une convention ;
- La délibération DEV 008-591/11/BC relative au programme opérationnel FEDER 4-1 attribution d'une subvention à l'association Cap au Nord Entreprendre et approbation d'une convention ;
- La délibération DEV 004-213/12/BC relative à l'attribution d'une subvention à l'association Cap au Nord Entreprendre (CANE) et approbation d'une convention.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'importance de la mise en œuvre d'une dynamique des associations d'entreprises en vue de favoriser l'emploi local, l'entrepreneuriat et l'ancrage territorial sur les quartiers du Nord de Marseille.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

Signé le 25 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à l'association Cap au Nord Entreprendre (CANE).

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE).

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2013 : Chapitre 65 – Nature 6574 intitulé « Subventions de Fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous-Politique B 320.

Pour Visa  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI